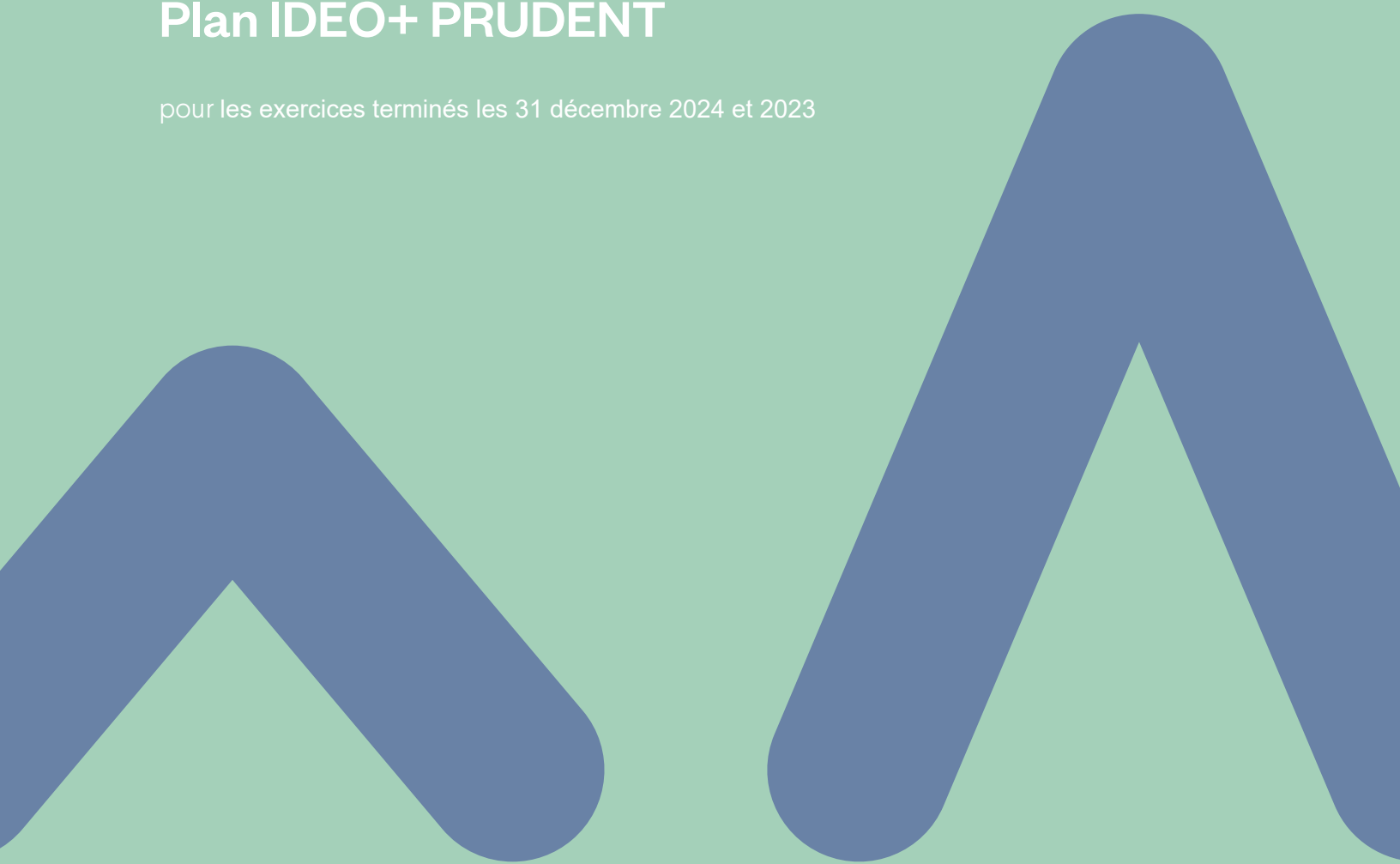


États financiers

Plan IDEO+ PRUDENT

pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023



KALEIDO

Le Plan IDEO+ PRUDENT

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1
États financiers	
États de la situation financière	4
États du résultat net et du résultat global	5
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats	6
Tableau des flux de trésorerie	8
Inventaire du portefeuille.....	9
Notes complémentaires	14
Annexes (non audités)	
Convention de plans de bourses d'études (non audité).....	27
Paiement d'aide aux études (non audité).....	28

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan IDEO+ PRUDENT

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan IDEO+ PRUDENT (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Plan.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Plan avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/S/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 20 mars 2025
Québec, QC

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A149702

États de la situation financière

(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs			
Trésorerie		247	352
Solde de règlement sur vente		-	10
Dividendes à recevoir		9	14
Intérêts à recevoir		451	331
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	9	1 770	2 003
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		2 826	2 996
Placements	5, 9	91 491	60 336
		96 794	66 042
Passifs			
Solde de règlement sur achat		-	12
Fournisseurs et autres créditeurs	7	154	173
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser		18	7
		172	192
Actif net attribuable aux contrats		96 622	65 850

Approuvé par

[François Lavoie] Président du conseil d'administration

[Albert Caponi] Président du comité d'audit et de gestion des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat net et du résultat global
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Notes	2024	2023
Produits des activités ordinaires			
Intérêts gagnés		2 450	1 194
Dividendes		139	136
Gain réalisé sur cession de placements		1 573	90
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements		1 616	1 526
		5 778	2 946
Charges opérationnelles			
Frais de courtage		6	6
Frais de taxes américaines		-	3
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		100	53
Honoraires du gardien de valeurs		47	23
Honoraires d'administration	8	1 389	721
Honoraires du comité d'examen indépendant		2	1
		1 544	808
Résultat net et résultat global attribuable aux contrats		4 234	2 138

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Revenus sur épargne	SCEE	IQEE	Revenus sur incitatif	Total
Actif net au 31 décembre 2023	47 163	1 624	11 665	4 977	421	65 850
Résultat net et résultat global de la période	-	3 147	-	-	1 087	4 234
Augmentation						
Épargne des souscripteurs	33 458	-	-	-	-	33 458
Transferts entre plans	-	-	11	-	-	11
Subventions reçues des gouvernements	-	-	7 478	3 027	-	10 505
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	-	160	43	-	203
	33 458	-	7 649	3 070	-	44 177
Diminution						
Remboursement d'épargne	(13 033)	-	-	-	-	(13 033)
Transferts entre plans	(3)	-	-	-	-	(3)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	(21)	-	(21)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(25)	(6)	-	(31)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	(589)	(2 636)	(1 168)	(147)	(4 540)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	(10)	-	-	-	(10)
	(13 036)	(599)	(2 661)	(1 195)	(147)	(17 638)
Actif net au 31 décembre 2024	67 586	4 172	16 653	6 852	1 361	96 622

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Revenus sur épargne*	SCEE	IQEE	Revenus sur incitatif	Total
Actif net au 31 décembre 2022	22 326	(20)	5 282	2 264	(10)	29 842
Résultat net et résultat global de la période	-	1 699	-	-	439	2 138
Augmentation						
Épargne des souscripteurs	32 550	-	-	-	-	32 550
Transferts entre plans	-	-	6	-	-	6
Subventions reçues des gouvernements	-	-	7 552	3 206	-	10 758
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	-	69	21	-	90
	32 550	-	7 627	3 227	-	43 404
Diminution						
Remboursement d'épargne	(7 713)	-	-	-		(7 713)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	(7)		(7)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(7)	(1)		(8)
Subventions et revenus sur subventions versées		(55)	(1 237)	(506)	(8)	(1 806)
	(7 713)	(55)	(1 244)	(514)	(8)	(9 534)
Actif net au 31 décembre 2023	47 163	1 624	11 665	4 977	421	65 850

**Aux fins d'harmonisation avec la présentation des revenus sur épargne retenue pour l'exercice clos 31 décembre 2024, le compte PAE présenté séparément dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été fusionné avec le compte Revenus sur épargne dans l'état ci-dessus*

Tableaux des flux de trésorerie
pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Revenus perçus		
Intérêts	2 339	956
Dividendes	137	130
	2 476	1 086
Charges opérationnelles payées		
Frais de courtage	(6)	(6)
Frais de taxes américaines	-	(3)
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(97)	(41)
Honoraires du fiduciaire	(1)	(1)
Honoraires du gardien de valeurs	(37)	(24)
Honoraires d'administration	(1 397)	(600)
Honoraires du comité d'examen indépendant	(2)	(1)
	(1 540)	(676)
Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	177 045	59 745
Acquisition de placements	(205 022)	(93 436)
	(27 977)	(33 691)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités opérationnelles	(27 041)	(33 281)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Épargne reçue	33 493	32 323
Avance sur épargne	-	-
Épargne versée à d'autres promoteurs	(67)	(10)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(13 019)	(7 713)
SCEE reçue	7 846	7 934
IQEE reçue	3 241	2 485
IQEE versée	(16)	-
Incitatifs et revenus sur incitatifs versés	(4 553)	(1 751)
Revenus sur épargne versés	-	(55)
Transferts entre plans	11	6
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	26 936	33 219
Diminution nette de la trésorerie	(105)	(62)
Trésorerie au début de l'exercice	352	414
Trésorerie à la fin de l'exercice	247	352

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
26 330	Encaisse	12 mars 2025	-	26 144	26 169
80	Cash Swap	21 janv. 2025	-	114	115
1 230	ONTARIO POW	8 avr. 2025	2,893	1 204	1 228
1 400	NATL BK OF CANADA	3 nov. 2025	5,296	1 408	1 422
Total - Placements à court terme				28 870	28 934
Obligations					
Obligations émises ou garanties par une province canadienne					
4 725	QUEBEC(PROV OF)	20 mai 2032	3,650	4 652	4 762
1 985	QUEBEC(PROV OF)	27 mai 2031	2,100	1 728	1 839
3 125	QUEBEC(PROV OF)	1 sept. 2034	4,450	3 280	3 276
3 860	ONTARIO(PROV OF)	2 févr. 2032	4,050	3 828	3 994
6 700	ONTARIO(PROV OF)	4 mars 2033	4,100	6 713	6 917
				20 201	20 788
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
500	FIRST NATIONS FIN	1 juin 2034	4,100	504	507
275	VANCOUVER(CITY OF)	3 nov. 2033	4,900	301	298
450	RESEAU METR RESEAU	4 juin 2029	4,400	458	460
175	TROIS-RIVIERES	16 oct. 2029	3,600	171	173
700	SOUTH COAST BC TRA	3 juil. 2030	1,600	596	639
				2 030	2 077
Obligations émises par des entreprises					
275	407 INTL INC	27 juil. 2029	6,470	303	308
150	407 INTL INC	1 juin 2033	3,430	139	144
400	NORTH WEST REDWATE	1 juin 2027	2,800	372	394
200	ALTALINK	29 mai 2026	2,747	189	199
200	407 INTL INC	25 mai 2032	2,590	173	184
210	RELIANCE LP	1 août 2028	2,670	185	201
300	GAZ METROPO	16 avr. 2027	2,100	275	291
225	ALTALINK	11 sept. 2030	1,509	199	200
185	GTR TORONTO AIRPOR	3 mai 2028	1,540	163	175
500	HYDRO ONE INC	21 sept. 2026	3,843	500	501
300	LOWER MATTAGAMI EN	21 oct. 2029	2,307	281	295
200	BANK OF MONTREAL	26 mai 2082	5,625	192	202
225	ROGERS WIRELESS IN	10 déc. 2029	3,300	218	218

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
125	RBC	3 avr. 2034	5,096	125	130
200	IA FINL CORP	30 sept. 2084	6,921	200	210
500	CGI INC	7 sept. 2027	3,987	501	505
350	CHOICE PROPERTIES	3 août 2028	4,178	350	355
100	CT REAL ESTATE	16 juin 2027	3,469	94	99
325	FAIRFAX FINL HLDGS	16 déc. 2026	4,700	321	331
150	BELL	29 sept. 2027	3,600	147	150
650	METRO INC	6 déc. 2027	3,390	641	651
15	GREAT WEST LIFECO	28 févr. 2028	3,337	14	15
150	TORONTO HYDRO CORP	11 déc. 2029	2,430	138	143
200	TORONTO HYDRO CORP	25 août 2026	2,520	187	198
215	ONTARIO POW	4 oct. 2027	3,315	207	215
250	ENBRIDGE GAS	9 août 2029	2,370	225	237
200	ENBRIDGE INC	12 avr. 2078	6,625	188	210
425	RBC	31 juil. 2028	1,833	368	403
200	MANULIFE FINL CAP	23 févr. 2034	5,054	200	209
250	NAV CANADA	29 mai 2030	2,063	228	231
200	ONTARIO POW	8 avr. 2030	3,215	181	195
200	TELUS CORP	13 nov. 2031	2,850	182	184
475	FED CAISS	10 sept. 2026	1,587	431	462
150	CHOICE PROPERTIES	4 mars 2030	2,981	137	143
300	BANK OF MONTREAL	28 mai 2026	1,551	268	293
450	TRANSCANADA PIPELN	5 avr. 2027	3,800	437	452
225	ROGERS COMMS INC	31 mars 2027	3,650	216	225
175	TORONTO-DOMINION	22 avr. 2030	3,105	168	175
555	RBC	1 mai 2028	4,632	549	573
435	VERIZON COMMUN	22 mars 2028	2,375	398	420
450	TORONTO-DOMINION	31 oct. 2082	7,283	451	474
250	TELUS CORP	19 févr. 2030	3,150	229	240
425	SUN LIFE FINL INC	4 juil. 2035	5,500	424	456
625	TORONTO-DOMINION	8 mars 2028	1,888	549	596
275	BK SCOTIA	11 janv. 2027	1,400	235	260
225	RBC	24 nov. 2080	4,500	214	225
225	SCOTIA BANK	27 juil. 2082	7,023	222	234
135	GRANITE REIT HLDGS	30 août 2028	2,194	117	127
50	FED CAISS	23 août 2032	5,035	49	52
300	LOWER MATTAGAMI EN	14 mai 2031	2,433	255	277
100	ROGERS COMMS INC	21 sept. 2028	5,700	100	106
150	INTACT FINL CORP	18 mai 2028	2,179	132	144
200	DOLLARAMA INC	7 août 2026	1,871	185	196
350	GRANITE REIT HLDGS	4 juin 2027	3,062	331	345
205	SCOTIA BANK	3 mai 2032	3,934	195	206
300	NATL BK OF CANADA	15 juin 2026	1,534	270	292
225	ENBRIDGE INC	21 sept. 2033	3,100	193	207
1 040	BANK OF MONTREAL	10 mars 2026	1,758	1 001	1 023
65	ROGERS WIRELESS IN	1 mars 2027	3,800	63	65
400	TORONTO HYDRO CORP	20 oct. 2031	2,470	338	369
785	BELL	29 mai 2028	2,200	699	751
160	MANULIFE FINL	12 mai 2030	2,237	153	159
150	MANULIFE FINL CAP	19 juin 2082	7,117	144	156
540	CHOICE PROPERTIES	30 nov. 2026	2,456	507	531
100	FED CAISS	17 nov. 2028	5,467	100	106
510	BCI QUADREA	24 juin 2026	2,551	484	504
600	BCI QUADREA	24 juil. 2030	1,747	533	539
250	TORONTO-DOMINION	8 janv. 2029	4,680	251	259

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
175	BANK OF MONTREAL	26 nov. 2082	7,325	171	185
250	BK OF AMERICA CORP	16 mars 2028	3,615	249	250
315	HYDRO ONE INC	30 nov. 2029	3,930	311	321
175	LOWER MATTAGAMI EN	31 oct. 2033	4,854	185	185
100	RBC	1 févr. 2033	5,010	98	103
140	HYDRO ONE INC	27 janv. 2028	4,910	142	146
190	CANADIAN IMP BANK	29 juin 2027	4,950	191	196
415	OMERS RLTY CORP	14 nov. 2028	5,381	428	440
250	RBC	24 juin 2030	5,228	259	267
650	ONT TEACH	2 juin 2032	4,450	670	683
1 425	55 ONT SCH BRD	2 juin 2033	5,900	1 576	1 619
150	CT REAL ESTATE	9 juin 2025	3,527	146	150
300	HYDRO ONE INC	24 févr. 2026	2,770	287	298
170	TORONTO-DOMINION	4 mars 2031	4,859	169	172
265	SUN LIFE FINL INC	15 mai 2036	5,120	267	280
65	LOBLAWS COS LTD	11 déc. 2028	4,488	64	67
250	BANK OF MONTREAL	29 mai 2028	5,039	249	261
250	IVANHOE CAMBRIDGE	2 juin 2028	4,994	249	262
1 075	FED CAISS	16 août 2028	5,475	1 115	1 141
250	SCOTIA BANK	1 févr. 2029	4,680	251	259
100	HYDRO ONE INC	3 janv. 2034	4,390	100	103
375	NATL BK OF CANADA	7 déc. 2026	4,968	376	386
100	VIDEOTRON LTEE	15 juil. 2034	5,000	99	102
				26 366	27 501

Total - Obligations	48 597	50 366
----------------------------	--------	--------

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions			
Matériaux			
294	SHERWIN-WILLIAMS	136	144
		136	144
Communications			
730	ALPHABET INC CAPITAL STOCK	160	199
4 180	QUEBECOR INC	129	132
369	META PLATFORMS	255	311
26	BOOKING HLD	134	186
7 297	TELUS CORP	157	142
1 062	THOMSON-REUTERS CP	228	245
2 107	COMCAST	120	114
		1 183	1 329

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Finance			
502	AMER EXPRESS CO	163	214
765	RAYMOND JAMES FINL	136	170
1 739	RBC	247	301
164	AMERIPRISE FINANCI	101	126
292	MASTERCARD INCORPO	191	221
362	VISA INC	138	165
661	INTERCONT EXCHANGE	126	142
1 507	BANK OF MONTREAL	199	210
1 623	NATL BK OF CANADA	189	213
1 114	INTACT FINL CORP	252	292
799	IA FINL CORP	74	107
1 053	WASTE CONNECTIONS	247	259
1 101	BK OF NY MELLON CP	90	122
1 207	CITIGROUP INC	106	122
1 315	TORONTO-DOMINION	107	101
5 305	TMX GROUP INC	198	235
		2 564	3 000
Consommation de produits			
555	PROCTER & GAMBLE	128	134
1 363	LOBLAWS COS LTD	212	258
3 641	METRO INC	275	328
3 743	SOBEYS INC	130	164
		745	884
Consommation de services			
2 424	TRACTOR SUPPLY CO	172	185
2 104	CCL INDUSTRIES INC	149	156
2 146	DOLLARAMA INC	235	301
1 682	RB GLOBAL INC	184	218
275	HOME DEPOT INC	139	154
1 778	RESTAURANT BRNDS I	183	167
822	TJX COS INC	128	143
140	COSTCO WHOLESALE	145	184
		1 335	1 508
Énergie			
535	CHENIERE ENERGY IN	121	165
		121	165
Immobilier			
988	COSTAR GROUP INC	122	102
		122	102

Inventaire du portefeuille
au 31 décembre 2024
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Santé			
297	LILLY ELI & CO	315	330
421	CENCORA	138	136
801	ABBVIE INC COM	188	205
591	ZOETIS INC	136	138
275	STRYKER CORP	133	142
		<u>910</u>	<u>951</u>
Industries			
334	UNION PACIFIC CORP	110	110
998	CDN PAC KAN CTY	116	104
1 503	CDN NATL RAILWAYS	260	219
2 325	CDN PAC KAN CTY	272	242
222	ROCKWELL AUTOMATIO	86	91
341	VERISK ANALYTICS	116	135
1 228	STANTEC INC	137	138
321	MOODYS CORP	180	219
1 959	TOROMONT INDUSTRIE	249	223
		<u>1 526</u>	<u>1 481</u>
Technologie de l'information			
244	CADENCE DESIGN SYS	102	105
643	LATTICE SEMICONDC	64	52
251	ACCENTURE PLC CLS	116	127
565	DATADOG	97	116
355	TEXAS INSTRUMENTS	87	96
577	APPLIED MATERIALS	160	135
1 338	AMPHENOL CORP CLASS A	109	134
629	MICROSOFT CORP	363	381
318	MOTOROLA SOLUTIONS	161	211
1 515	ARISTA NETWORKS IN ARISTA NETWORKS INC	163	241
1 052	DESCARTES SYSTEMS	137	172
1 846	CGI INC	276	290
555	TOPICUS	68	66
71	CONSTELLATION SOFT	269	316
		<u>2 172</u>	<u>2 442</u>
Transport aérien			
2 128	DELTA AIRLINES INC	143	185
		<u>143</u>	<u>185</u>
Total - Actions		<u>10 957</u>	<u>12 191</u>
Total - Inventaire du portefeuille		<u>88 424</u>	<u>91 491</u>

1. Information générale sur le Plan

Le Plan IDEO+ PRUDENT (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 1^{er} février 2022 entre la Fondation Kaleido (la « Fondation »), Trust Eterna inc. et Kaleido Croissance inc (le « Gestionnaire »). Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan IDEO+ PRUDENT promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan IDEO+ PRUDENT est un plan de bourse d'études de type individuel. En vertu d'un plan de bourse d'études de type individuel, il y a un seul bénéficiaire désigné en tout temps et celui-ci n'a pas à avoir un lien de parenté avec le souscripteur. De plus, aucune limite d'âge n'est imposée pour devenir un bénéficiaire du plan de bourse d'études. Les souscripteurs choisissent d'effectuer des cotisations uniques ponctuelles ou des cotisations mensuelles. Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales. Les cotisations et les subventions sont comptabilisées et maintenues chez le dépositaire. Les cotisations sont remboursées au souscripteur ou au bénéficiaire, tandis que le revenu tiré de ces cotisations ainsi que les subventions servent à verser des paiements d'aide aux études s'il respecte les modalités de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 20 mars 2025.

2. Information significative sur les méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes IFRS® de comptabilité applicables au 31 décembre 2024.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

Entité d'investissement

Le Plan répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont rencontrées:

- Le Plan obtient des capitaux de plusieurs investisseurs (les souscripteurs) dans le but de gérer leur épargne;
- Le Plan déclare à ses investisseurs (souscripteurs) que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- Le Plan mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Plan ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

- **Intérêts gagnés**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif.

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

Comptabilisation des charges

- **Frais de courtage**

Les frais de courtage payés aux courtiers représentent une commission calculée par ces derniers sur chaque action ou obligation achetée ou vendue.

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un montant fixe annuel déterminé par contrat avec le fiduciaire.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,008 % (0,009 % en 2023) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

- **Honoraires d'administration**

Les honoraires d'administration payés au gestionnaire de fonds d'investissement et au promoteur sont de 1,65 % de l'actif sous gestion.

Honoraires du comité d'examen indépendant

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

Instruments financiers

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- **Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels**

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- **Modèle économique**

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque la stratégie du Plan telle ainsi qu'au décisions fondées sur la juste valeur des actifs. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, le solde de règlement sur ventes, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- **Modèle économique (suite)**

De nature prospective, cette méthode de dépréciation est basée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit d'un actif augmente de manière significative, une provision est calculée en fonction des pertes de crédit attendues entre les 12 mois suivant la date clôture et la vie de l'actif, tout dépendant de la phase de dépréciation. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que l'IQEE à rembourser sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Solde de règlement sur vente et achat

Le solde de règlement sur vente comprend les ventes de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2024 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2025. Le solde de règlement sur achat comprend les achats de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2024 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2025.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de la période terminée le 31 décembre 2024 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujéti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, la SCEE, l'IQEE, les revenus sur l'épargne et les revenus sur incitatif.

- **Épargne des souscripteurs**

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs.

- **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**

Depuis le 1^{er} janvier 1998, le gouvernement du Canada ajoute 20 % aux cotisations admissibles. Le montant annuel maximal de la subvention est fixé à 500 \$ par bénéficiaire. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2005, le taux de SCEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est passé de 20 % à 40 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2024 n'excède pas 55 867 \$ et à 30 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 55 867 \$ et 111 733 \$ pour l'année 2024. Ces montants sont indexés chaque année.

2. Information significative sur les méthodes comptables (suite)

Actif net attribuable aux contrats (suite)

- **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) (suite)**

Les bénéficiaires nés à partir du 1^{er} janvier 2004 et dont la famille est financièrement admissible peuvent recevoir le Bon d'études canadien (BEC), qui se compose d'un montant initial de 500 \$ versé dans le REEE du bénéficiaire. Par la suite, ce bénéficiaire peut également être admissible à recevoir une somme de BEC additionnelle de 100 \$ par année pendant un maximum de 15 ans. La subvention est remise au bénéficiaire avec le versement des PAE.

- **Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)**

Le 20 février 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un programme d'encouragement à l'épargne-études prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE ouvert chez un fournisseur de REEE qui offre l'IQEE. Le montant annuel maximal de l'incitatif est fixé à 250 \$ par bénéficiaire (soit $2\,500 \$ \times 10 \% = 250 \$$).

De plus, le taux d'IQEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est de 20 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2024 n'excède pas 51 780 \$ et de 15 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 51 780 \$ et 103 545 \$ pour l'année 2024. Ces montants sont indexés chaque année. Le crédit s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une cotisation versée dans un REEE après le 20 février 2007 pour une année civile postérieure à 2006. Cet incitatif à l'épargne-études peut atteindre, sur une base cumulative, 3 600 \$ par enfant. L'incitatif est remis au bénéficiaire avec le versement des PAE.

Mode de Calcul du montant des PAE

Les PAE sont composés des revenus accumulés sur les cotisations, des subventions gouvernementales et des revenus accumulés sur celles-ci. Les PAE que le bénéficiaire pourra recevoir dépendent des revenus qui auront été générés par les placements effectués par les gestionnaires de portefeuille sur les cotisations, sur les subventions gouvernementales et sur les revenus accumulés sur toutes ces sommes.

Les actifs du souscripteur sont mis en commun avec ceux d'autres souscripteurs. Étant entendu que chacune des classes d'actifs génère un rendement brut différent et que certains frais et charges opérationnelles assumés par le plan peuvent varier d'une classe d'actifs à l'autre, Kaleido Croissance inc. procède mensuellement à l'attribution du rendement net qui est propre au souscripteur. Ce dernier décidera lui-même du montant de PAE versé au bénéficiaire, ou pour son compte, sous réserve des limites applicables.

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 2 des états financiers de la période terminée le 31 décembre 2024, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses (suite)

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne études (IQEE) à recevoir.

4. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

À la date d'approbation des présents états financiers, les nouvelles normes, modifications aux normes et interprétations suivantes avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur

- **IFRS 18 États financiers :**

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme : *IFRS 18 Présentation et informations à fournir* dans les états financiers. Celle-ci remplacera *IAS 1 Présentation des états financiers* et aura un impact sur toutes les entités qui utilisent actuellement les normes IFRS de comptabilité. L'objectif de la norme est d'améliorer la communication d'informations dans les états financiers d'une entité, en particulier dans l'état du résultat et dans les notes aux états financiers.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

La Plan planifie entamer son processus de préparation à ces changements dès 2025.

5. Placements

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Placements à court terme	28 934	14 952
Obligations	50 366	37 402
Actions	12 191	7 982
	91 491	60 336

6. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, ainsi qu'à l'IQEE à recevoir, au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat et aux fournisseurs et autres créiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

7. Fournisseurs et autres créditeurs

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montant à payer à Kaleido Croissance Inc.	104	123
Montant à payer à la Fondation Kaleido	5	29
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé	2	-
Autres	43	21
	154	173

8. Opérations entre parties liées

Kaleido Croissance inc.

Kaleido Croissance inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Kaleido, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

Fondation Kaleido

La Fondation est le promoteur du Plan IDEO+ PRUDENT. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

Honoraires d'administration	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Kaleido Croissance Inc.	1 389	721
	1 389	721

Montant à payer	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Kaleido Croissance Inc.	104	123
Fondation Kaleido	5	29
	109	152

9. Instruments financiers

Juste valeur

- Détermination de la juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, ainsi que des fournisseurs et autres créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux contrats correspond à sa valeur comptable, étant donné qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de contrats et aux bénéficiaires à la date de clôture.

9. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

- **Évaluations à la juste valeur**

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'ils estiment la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les plans de bourses d'études prennent en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif conformément à ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours de clôture. La juste valeur des placements obligataires est établie à partir des prix médians de clôture.

Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

- **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- **Niveau 2** – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple: des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- **Niveau 3** – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple: des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Notes complémentaires

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

- Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	-	28 934	-	28 934
Obligations	-	50 366	-	50 366
Actions	12 191	-	-	12 191
	12 191	79 300	-	91 491

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	14 089	863	-	14 952
Obligations	-	37 402	-	37 402
Actions	7 982	-	-	7 982
	22 071	38 265	-	60 336

Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

- Risque de crédit

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance.

Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, d'une municipalité, d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement ou de sociétés considérés de qualité ou dans des titres émis par des sociétés pourvu que ces titres aient une notation minimale BBB ou équivalente telle qu'octroyée par une agence de notation désignée.

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- Risque de crédit (suite)**

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 7,5 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2024, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	%	%
AAA	1,9	0,5
AA	51,1	52,8
A	29,0	29,3
BBB	18,0	17,4

*En excluant les placements à court terme. Les titres non catégorisés sont inclus dans la catégorie BBB

- Risque de liquidité**

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps.

Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en majorité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides et plus le contrat se rapproche de l'échéance plus cette proportion augmente. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2024 en considérant que les souscripteurs ont la possibilité de la réclamer leur épargne en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres créditeurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
-	154	18	96 622	96 794

- Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global.

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de marché (suite)**

Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, il en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services, industries et technologie).

- **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan effectue des transactions libellées en devises étrangères et est donc exposé au risque de change lors de la vente et l'achat de placements en devises américaines et lorsque le Plan a des devises américaines dans son encaisse.

Au 31 décembre 2024, le Plan avait 0,8 \$ (0,7 \$ au 31 décembre 2023) en devise américaine représentant 1,1 \$ (1,0 \$ au 31 décembre 2023) dans la trésorerie. Le Plan avait également des actions en devise américaine pour un total de 4,7 M\$ (3,8 M\$ au 31 décembre 2023) représentant 6,7 M\$ (4,9 M\$ au 31 décembre 2023) dans les placements.

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives et du risque en fonction de la nature même du plan.

Au 31 décembre 2024, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 2,5 M\$ (1,8 M\$ au 31 décembre 2023). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	%	%
Échéant à moins d'un an	36,5	28,6
Échéant entre un an et cinq ans	23,0	27,6
Échéant après cinq ans	40,5	43,8

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

- **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens et américains de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque.

Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens et américains de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque, de même que l'évolution entre la proportion de titres à revenus variable et de titres à revenus fixes.

Le Plan IDEO+ PRUDENT investit dans des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions américaines, généralement en détention directe, quoiqu'il soit également possible de le faire par le biais d'OPC ou de FNB. Le Plan investit également dans des actions étrangères, de l'immobilier et de l'infrastructure, via des OPC ou FNB.

Si le prix des actions et des indices sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10%, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats serait d'environ 1,0 M\$ (0,8 M\$ au 31 décembre 2023). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

- **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions :

Segments de marché	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	%	%
Énergie	1,4	4,9
Matériaux	1,2	3,9
Communications	10,9	6,2
Utilitaires	0,0	0,9
Finance	24,5	15,3
Consommation de produits	7,3	3,9
Consommation de services	12,4	8,4
Santé	7,8	7,1
Industrie	12,1	8,3
Technologie de l'information	19,9	19,3
Immobilier	0,8	2,7
FNB	0,0	19,1
Transport aérien	1,5	0,0

9. Instruments financiers (suite)

Compensation

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	1 793	2 048
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à rembourser	(23)	(45)
	1 770	2 003

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Le Plan ne détient aucun actif en garantie de la SCEE à recevoir.

10. Gestion du capital

Le capital du Plan IDEO+ Prudent est constitué de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Le capital du Plan est sujet à une variation quotidienne puisqu'il est continuellement assujéti à des cotisations et à des décaissements des souscripteurs et bénéficiaires. La stratégie de placement vise à investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales et les revenus dans une combinaison diversifiée de placements de manière à générer un rendement à long terme raisonnable et compétitif, tout en assumant un niveau de risque jugé faible.

Cette stratégie prévoit le rajustement de la répartition de l'actif au fil des ans, de manière à réduire l'exposition au risque au fur et à mesure que le bénéficiaire approche l'âge d'entreprendre des études admissibles et ainsi favoriser la préservation du capital accumulé avec le temps.

Les politiques et procédures de gestion du capital doivent se conformer aux dispositions prévues à la Loi sur les valeurs mobilières (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le Plan n'est soumis à aucune autre exigence externe concernant son capital

Convention de plans de bourses d'études (non audité)

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'unités au 31 décembre 2023	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités au 31 décembre 2024	Épargne des souscripteurs	Revenus sur incitatif / Revenus sur épargne / Compte PAE	SCEE	IQEE
24 530	8 954	(247)	33 237	67 586	5 532	16 653	6 852

Paiements d'aide aux études (non audité)
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023
(en milliers de \$ canadiens)

Paiements d'aide aux études versés	31 décembre 2024	31 décembre 2023
PAE versés excluant les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sur celles-ci	10	-

Kaleido Croissance inc.

Placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études
promus par la Fondation Kaleido

1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 877 410-7333
Télécopieur : 418 651-8030
Courriel : info@kaleido.ca

